QUI NOUS SOMMES ODD PARTICIPATION PASSER À L'ACTION ENGAGER LOCALEMENT EXPLOREZ NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Sur Nouvelles Se connecter Contactez nous Français ▼ ▼

# La puissance des principes

La durabilité commence par une approche fondée sur les principes de faire des affaires.

**DANS CETTE SECTION** 

Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies

la durabilité d'entreprise commence par le système de valeur d'une entreprise et une approche fondée sur des principes pour faire des affaires. Cela signifie fonctionner de façon que, au minimum, faire face aux responsabilités fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, le travail, l'environnement et lutte contre la corruption. Les entreprises responsables adopter les mêmes valeurs et principes partout où ils ont une présence, et nous savons que les bonnes pratiques dans un domaine ne compensent pas de mal à une autre. En intégrant les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies dans les stratégies, politiques et procédures, et l'établissement d'une culture d'intégrité, les entreprises sont non seulement respecter leurs responsabilités de base aux personnes et à la planète, mais aussi la mise en scène pour le succès à long terme.

Les dix principes des Nations Unies Global Compact proviennent de: la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

REJOIGNEZ LE PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Q

**INSCRIVEZ - VOUS À NOTRE BULLETIN** 

#### **Droits de l'homme**

Principe 1 : Les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'homme sur le plan international; et

Principe 2 : assurez - vous qu'ils ne sont pas complices de violations des droits de l'homme.

#### La main d'oeuvre

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective;

Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire;

Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants; et

Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### **Environnement**

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux défis environnementaux;

Principe 8 : prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale; et

Principe 9 : encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

## **Anti-corruption**

Principe 10: Les entreprises doivent agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et la corruption.